

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

**Convocation faite le 24 janvier 2025**

**Nombre de délégués en exercice : 48**

**Nombre de délégués présents : 24**

**Nombre de votants : 30**

**Nombre de voix : 110**

**Présents titulaires ( 21 ) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise  
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne  
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités  
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut  
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

**Présents suppléants ( 3 ) :**

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Thierry MARTY pour la Communauté d'agglomération du Libournais

**Pouvoirs ( 6 ) :**

Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Alain LECOINTE  
Monsieur Christophe DUPRAT à Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH  
Monsieur Jean GALAND à Monsieur Renaud LAGRAVE  
Monsieur Olivier GEORGIADES à Monsieur Renaud LAGRAVE  
Monsieur Nordine GUENDEZ à Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH  
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

**Absents Excusés ( 27 ) :**

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole  
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud  
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud  
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord  
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements  
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole  
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan  
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo  
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 03 FEVRIER 2025**

**DELIBERATION 2025\_002 : AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DES MOBILITES DE GIRONDE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** la délibération n°2023\_021 du Comité syndical du 28 juin 2023, relative à la mise en place de la Commission Locale des Mobilités de Gironde,

**Vu** la délibération n°2023\_043 du Comité Syndical du 18 décembre 2023 relative à la désignation des délégués de la Commission Locale des Mobilités de Gironde,

**Vu** le règlement intérieur de la Commission Locale des Mobilités de Gironde ;

**Considérant** l'avis favorable émis par la Commission Locale des Mobilités de Gironde réunie le 22 janvier 2025 sur le rapport d'orientations budgétaires 2025 ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :**

- **De valider l'avis 2025\_001 de la Commission Locale des Mobilités de Gironde, joint en annexe de la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**Le Secrétaire de séance,**

**Clément ROSSIGNOL PUECH**

**Le Président,**

**Renaud LAGRAVE,**

**Délais et voies de recours contentieux :**

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier, la Commission Locale des Mobilités de Gironde de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoquée, s'est réunie en séance sous la Présidence de **M. Clément ROSSIGNOL PUECH**, Président,

**Convocation faite le 15 janvier 2025**

**Nombre de délégués : 12**

**Nombre de délégués présents : 10**

**Nombre de voix : 16,95**

**Présents titulaires (9) :**

- Monsieur AULANIER Benoist pour La Communauté de Communes de Montesquieu
- Monsieur DUPRAT Christophe pour Bordeaux Métropole
- Monsieur FUMEY Christophe pour le syndicat Sud Gironde Mobilités
- Monsieur GALAND Jean pour le Département de la Gironde
- Monsieur LAGRAVE Renaud pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame MELLIER Claude pour Bordeaux Métropole
- Monsieur MELLIER Frédéric pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur QUINTANO Edouard pour la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde
- Monsieur ROSSIGNOL-PUECH pour Bordeaux Métropole

**Présents suppléants (1) :**

- Madame Nathalie LE YONDRE pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord

**Absents titulaires excusés (3) :**

- Monsieur BUISSON Philippe pour la Communauté d'agglomération du Libournais
- Monsieur DANEY Xavier pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
- Monsieur EMON Jacky pour la Région Nouvelle-Aquitaine

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Madame Claude MELLIER est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

**SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DES MOBILITES DE LA GIRONDE DU  
22 JANVIER 2025**

**AVIS 2025\_001 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

**Vu** la délibération n°2023\_021 du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, en date du 28 juin 2023, relative à la mise en place de la Commission Locale des Mobilités de Gironde,

**Vu** la délibération n°2023\_022 du Comité syndical du 28 juin 2023 instaurant la levée du Versement Mobilité Additionnel (VMA) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** la délibération n°2024\_019 du Comité syndical du 15 juillet 2024, relative à la création d'un budget annexe avec autonomie financière concernant la Commission Locale des Mobilités,

**Vu** les avis du Comité de Bassin Gironde-Garonne réuni en avril et novembre 2024,

**Vu** les dispositions des instructions budgétaires et comptables M57,

**Vu** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Commission Locale des Mobilités de Gironde,

**Considérant** la volonté des membres de la Commission Locale de Gironde de déployer une feuille de route intermodale à l'échelle de la Gironde,

**Considérant** les ateliers de concertation organisés avec les territoires à l'échelle de la Gironde, en 2024,

**Considérant** le projet de SER-M,

**Considérant** l'évaluation financière du Versement Mobilité Additionnel,

**Après en avoir débattu, la Commission Locale des Mobilités de Gironde, à l'unanimité :**

- **prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2025 de la Commission Locale des Mobilités de Gironde adossé à la feuille de route concertée**
- **émet un avis favorable sur le rapport d'orientations budgétaires 2025 et la feuille de route 2025.**

**Le Président  
de la Commission Locale  
des Mobilités de la Gironde,**



**Clément ROSSIGNOL PUECH**

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 033-200081735-20250203-DELIB\_2025\_002-DE



# Commission Locale des Mobilités de Gironde Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

# Table des matières

PREAMBULE.....	4
1. Retour sur l'année 2024.....	5
1.1 Le réseau de cars express en Gironde .....	5
1.1.1 2 lignes en exploitation .....	6
1.1.2 2 nouvelles lignes en préparation.....	6
1.1.3 1 corridor à l'étude .....	7
1.1.4 Un règlement d'intervention pour les aménagements .....	7
1.2 La stratégie de développement du covoiturage .....	7
1.2.1 L'étude des corridors de covoiturage sur l'A10 et l'A62 .....	7
1.2.2 Les marchés de matériel et d'animation "Covoiturage" de la Centrale d'achat NAM .....	9
1.2.3 La plateforme de covoiturage "Covoit Modalis" .....	9
1.3 Les hubs de mobilité.....	10
1.3.1 La poursuite de l'étude "hubs" .....	10
1.3.2 Le marché d'abris-vélos sécurisés de la Centrale d'achat NAM.....	12
1.4 Mobilités actives : Vélo Modalis .....	13
1.5 Les études de communauté tarifaire en Gironde.....	15
1.6 La concertation avec les territoires.....	15
2. Perspectives / objectifs 2025 .....	17
2.1 Le développement du réseau de cars express.....	17
2.1.1 Exploitation des lignes existantes et à lancer – études de nouvelles lignes .....	17
2.1.2 Le marché d'enquêtes de la Centrale d'achat NAM.....	18
2.2 Le déploiement du Covoiturage .....	18
3.2.1 Axes A10 et A62 .....	18
3.2.2 Autres corridors potentiels en Gironde .....	18
3.2.3 La plateforme Covoit Modalis.....	19
2.3 Les hubs de mobilités .....	19
2.4 VELO MODALIS : un déploiement sur la base de l'expérimentation menée sur la ligne TER Royan - Angoulême .....	21
2.5 Les études de communauté tarifaire en Gironde.....	22
2.6 Plan de mobilité Gironde .....	23
3. Prospective budgétaire prévisionnelle .....	24
BUDGET ANNEXE de la Commission Locale des Mobilités pour 2025 .....	24
Annexes .....	26

Annexe 1 : tracés des nouvelles lignes de cars express prévues pour 2025..... 27  
Annexe 2 : Actions de communication menées en 2024..... 28

## PREAMBULE

Instaurée en janvier 2024 à l'issue d'une concertation menée avec les territoires (AOM et communautés de communes non AOM) et l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques, des structures représentatives des employeurs de Gironde, la Commission Locale des Mobilités de Gironde a été installée et son Président, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, élu le 31 janvier 2024.

Elle a pour objectif de piloter le projet de mobilités des territoires périurbains de Gironde<sup>1</sup>.

Adossée à la levée du Versement Mobilité Additionnel (VMA) par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, cette instance de gouvernance dispose d'un budget autonome et est composée des membres de NAM en Gironde :

- Région Nouvelle Aquitaine
- Bordeaux Métropole
- La Communauté d'Agglomération du Libournais
- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
- La Communauté de Communes de Montesquieu
- La Communauté de Communes de Jalle Eau Bourde
- Le Syndicat Sud Gironde Mobilités
- Le Département de la Gironde.

Elle dispose d'une ingénierie en partie dédiée.

La feuille de route 2024 de la Commission Locale des Mobilités s'est déclinée autour :

- du développement du réseau de cars express avec l'exploitation de 2 lignes de cars express, et la poursuite des études pour 4 corridors ;
- d'une stratégie de développement du covoiturage autour de deux corridors à haut niveau de service et d'une plateforme de mise en relation mutualisée à l'échelle régionale ;
- de la possibilité de soutien au déploiement d'investissements liés aux hubs de mobilité (abris vélos sécurisés, bornes d'information voyageurs, vélos et stations vélos en gare)
- des études de communautés tarifaires en Gironde.

---

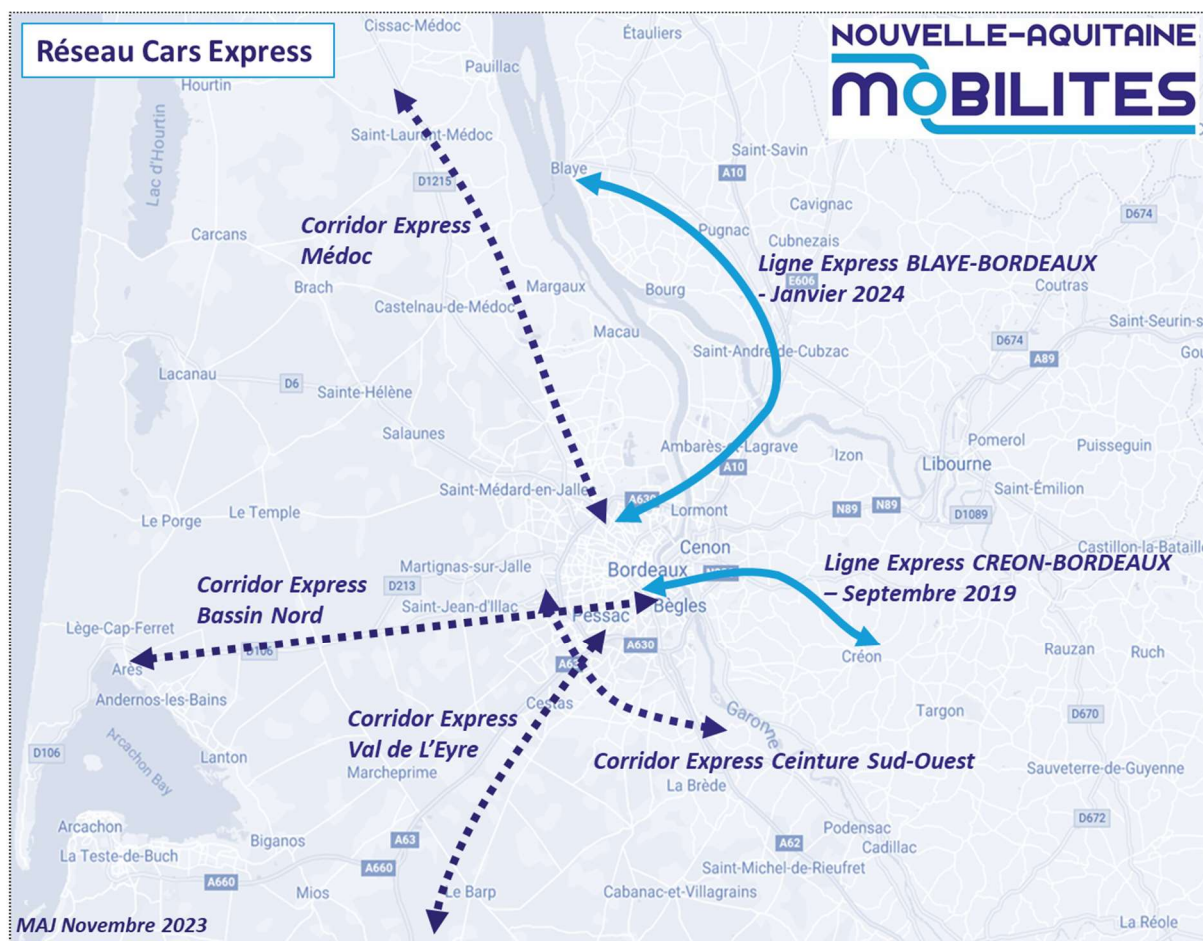
<sup>1</sup> En annexes : Conférence de presse organisée le 5 février 2024 et publiereportage publié les 5, 8 et 10 avril 2024 dans *Sud-Ouest*

# 1. Retour sur l'année 2024

## 1.1 Le réseau de cars express en Gironde

La Gironde, en constante croissance démographique et économique, fait face à des défis majeurs en matière de mobilités. Améliorer les connexions directes au centre-ville de Bordeaux, l'accès aux gares et la desserte des zones d'emplois, nécessite des solutions de mobilité innovantes et efficaces.

Pour répondre à ces différents défis, Nouvelle-Aquitaine Mobilités déploie un schéma des mobilités. Les lignes de cars express constituent l'élément principal de ce schéma (cf. carte ci-dessous). Elles se caractérisent par un itinéraire direct, comportant un nombre d'arrêts restreints, connectés avec d'autres réseaux de transports et desservant les zones d'emplois, avec une fréquence toutes les 15 ou 20 minutes, dès 5h15 du matin et jusqu'à 21h30 le soir.



Cartographie des corridors issus de l'étude multimodale

Avec la levée du VMA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, Nouvelle-Aquitaine Mobilités contribue à hauteur de 50% au financement de l'exploitation des lignes.

### 1.1.1 2 lignes en exploitation

#### - Créon (L470) :

- Confirmation des tendances de fréquentation de la ligne. **Fréquentation** à la rentrée septembre 2024 : **930 v/jour** (+3,6% par rapport à septembre 2023).
- Sollicitation du Département de la Gironde pour une extension du P+R de Salleboeuf.

#### - Blaye (L430) :

- Cette deuxième ligne de cars express a été lancée le 8 janvier 2024<sup>2</sup>.
- **Fréquentation** à la rentrée septembre 2024 : **383 v/j**. Croissance importante de la fréquentation constatée depuis le mois d'octobre : **pics à plus de 500 val/jour**, soit +35% de croissance depuis septembre 2024 (approche des estimations des études : 750 v/j ⇔ L430+L432).

### 1.1.2 2 nouvelles lignes en préparation

- **La préparation du lancement de la ligne express entre le Bassin d'Arcachon Nord et Bordeaux** : initialement prévue par les partenaires pour le 2 septembre 2024, la mise en service de cette nouvelle ligne a été reportée en septembre 2025 par décision du Comité de pilotage compte tenu des difficultés de recrutement de conducteurs sur le réseau Alégo (COBAN) et le réseau de cars interurbains régional. Depuis 2024, la phase d'aménagement (convention partenariale de cofinancement) est poursuivie dans l'objectif de renforcer la capacité de rabattement et de diffusion autour de la ligne d'ici à septembre 2025.

- **La validation des études (itinéraire, offre, politique de desserte) du corridor de Ceinture Sud-Ouest de la Métropole de Bordeaux** a permis à la Région Nouvelle Aquitaine d'adresser un courrier d'engagement auprès de l'exploitant de la future ligne pour préparer sa mise en service en septembre 2025.

Depuis 2024, les aménagements sont en cours de conventionnement entre les partenaires, dans la perspective de leur réalisation d'ici au lancement du service.

L'itinéraire desservira la CDC de Montesquieu depuis Beautiran, la CDC De Jalle-Eau-Bourde, sur les communes de Cestas et Canéjan, pour rejoindre Bordeaux Métropole à Gradignan et desservir l'OIM Bordeaux Inno Campus (secteur Bersol) jusqu'au terminus sur l'OIM Aéroport. Une partie de l'itinéraire emprunte la rocade : la demande, adressée par les partenaires à la Préfecture, d'étudier le prolongement de la VRTC (voie réservée aux transports en commun) entre les échangeurs 12 et 11 a reçu un avis favorable.

---

<sup>2</sup> En annexe : inauguration de la ligne de car express Blaye-Bordeaux le 9 janvier 2024

### 1.1.3 1 corridor à l'étude

- **Les études du corridor Médoc-Bordeaux** se sont poursuivies en 2024.  
En cours de définition, l'itinéraire desservira la Métropole Bordelaise depuis Lesparre-Médoc.

Cette année 2024 a donc permis la poursuite du programme d'études dont la finalisation est prévue en 2025.

### 1.1.4 Un règlement d'intervention pour les aménagements

Afin d'améliorer l'attractivité de ces services express, notamment le rabattement des usagers, et de soutenir l'action partenariale autour de ces projets, NAM a proposé, en 2024, un règlement d'intervention (RI) pour le cofinancement des aménagements des lignes de car express en Gironde.

Ce RI, adossé à la capacité de financement du versement Mobilité Additionnel et aux besoins estimés dans les études menées, a été établi collégalement autour d'une clé de répartition des montants d'aménagements estimatifs de l'ensemble des corridors. Validé par la Commission Locale des Mobilités lors de sa séance du 19 juin 2024, il constitue le document de référence pour le cofinancement des aménagements liés aux cars express : points d'arrêts et pôles d'échanges multimodaux.

## 1.2 La stratégie de développement du covoiturage

### 1.2.1 L'étude des corridors de covoiturage sur l'A10 et l'A62

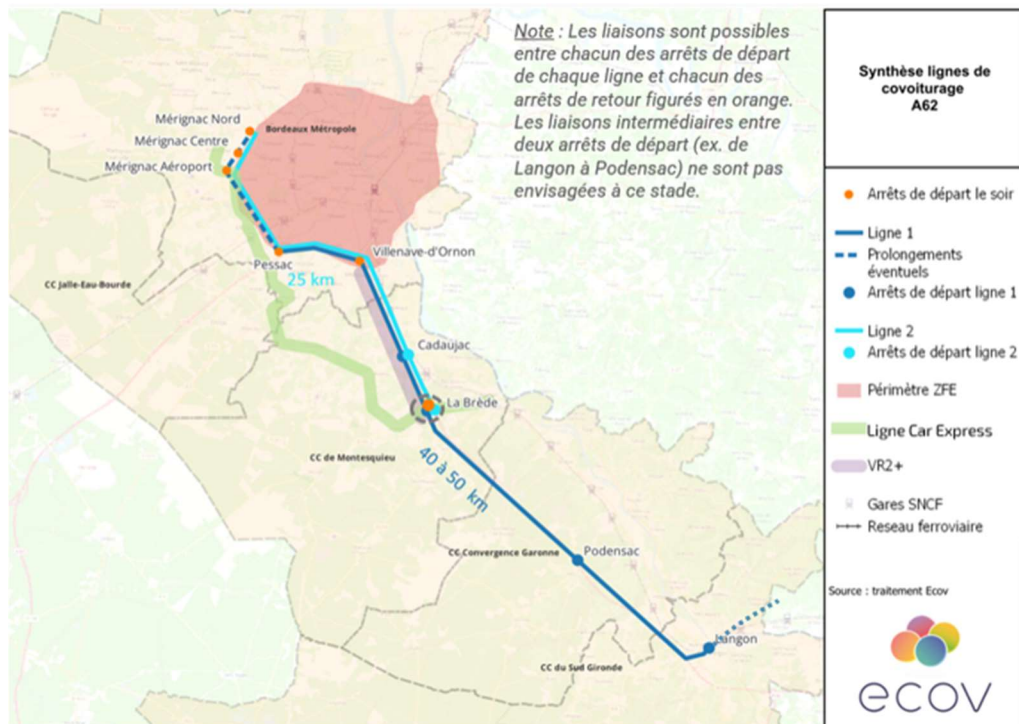
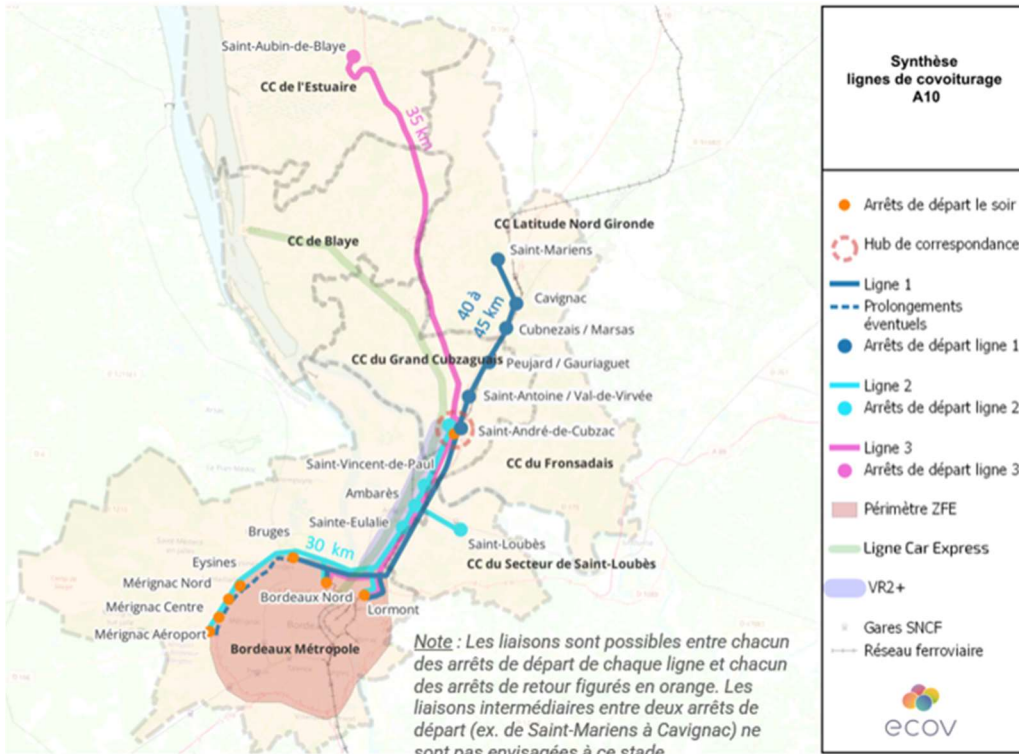
En 2023, les études de corridors de covoiturage ont permis de mettre en exergue le potentiel de « covoiturabilité » de 17 corridors étudiés à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, dont 2 en Gironde situés sur l'A10 et l'A62. L'axe A62 étudié par IBM en amont et celui de l'A10 étudié par ECOV ressortent tout deux comme des axes à fort potentiel de covoiturage.

Ces corridors structurants se construisent en entrée de Bordeaux par le Nord, sur l'A10, avec la ligne de covoiturage Bordeaux-Blaye et par le Sud, sur l'A62, avec la ligne Bordeaux-Langon. Ces deux lignes permettent de desservir la métropole par des points d'arrêts situés à des points stratégiques permettant la diffusion en arrivée et de desservir l'ensemble de la rocade Ouest grâce aux arrêts situés tout le long de cette dernière.

La Commission Locale des Mobilités a fait le choix, en 2024, d'approfondir l'étude sur ces deux corridors pour définir les différentes modalités de mise en œuvre de ces lignes :

- Modalités d'exploitation du service : niveau d'offre, définition des incitatifs, garantie départ, complémentarité avec les autres offres de transport en commun sur le même corridor.
- Nombre et localisation des points d'arrêts
- Aménagements d'infrastructures
- Planning de mise en œuvre et budget estimé

Le travail, mené en lien avec les territoires desservis par ces deux lignes, a permis d'aboutir à la localisation des arrêts, matérialisée sur les 2 cartes ci-dessous. Celle-ci sera soumise à validation en début d'année 2025.



L'objectif est d'assurer une mise en service initiale auprès des conducteurs en fin d'année 2025, et une exploitation complète du service en 2026.

Les coûts d'équipement et d'exploitation du service sont portés par le budget de la Commission Locale des Mobilités.

### 1.2.2 Les marchés de matériel et d'animation "Covoiturage" de la Centrale d'achat NAM

En décembre 2024, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a publié, via sa Centrale d'achat, deux marchés pour ses membres :

- Un marché d'animation pour permettre à chaque collectivité d'animer son territoire, ses entreprises et ses usagers sur la thématique du covoiturage.
- Un marché d'acquisition de matériel pour les panneaux d'arrêts de covoiturage. Ces panneaux pourront s'adapter aux différents besoins :
  - o Panneaux fixes d'identification du covoiturage : aires de covoiturage, services de covoiturage
  - o Panneaux à messages variables permettant l'accompagnement à la mise en œuvre de lignes de covoiturage, connectées ou non à une plateforme de mise en relation
  - o Panneaux à boutons poussoirs permettant l'exploitation de lignes de covoiturage, en lien ou non avec une application de mise en relation du covoiturage.

Ces marchés seront mis à disposition à partir du mois de mars 2025, à l'issue de la procédure de passation (en cours).

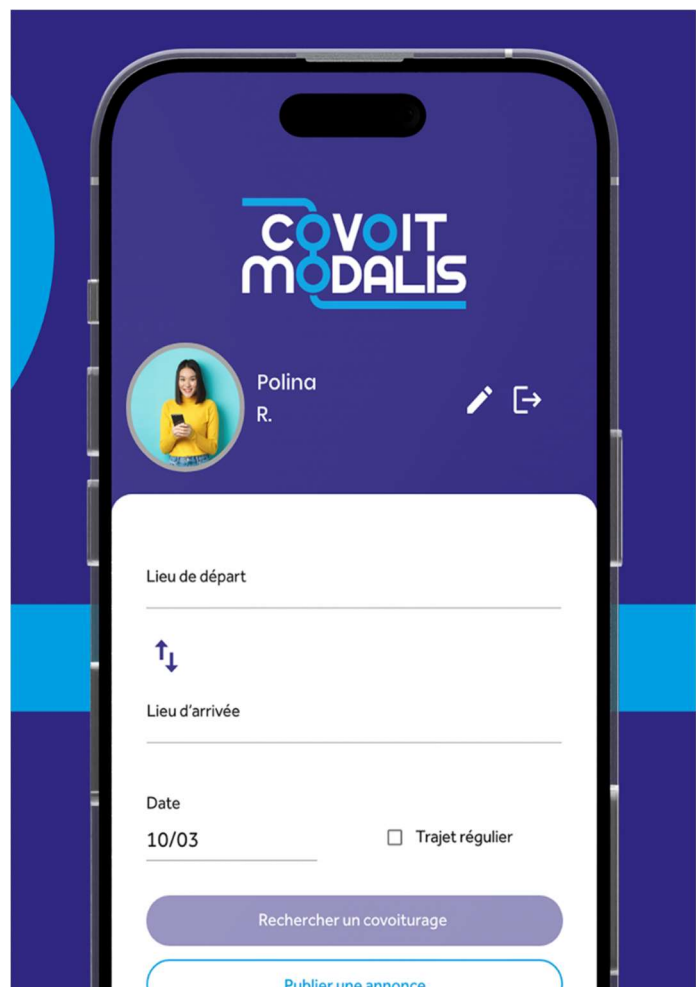
### 1.2.3 La plateforme de covoiturage "Covoit Modalis"

La plateforme de covoiturage "Covoit Modalis" portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et développée par MOBICOOP a été lancée en avril 2023, conformément aux engagements pris. Cette solution de covoiturage permet aux utilisateurs de réaliser des covoitages occasionnels ou réguliers sur le territoire.

Les membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ainsi que les territoires via les Contrats Opérationnels de Mobilités de la Région peuvent se saisir de l'outil pour animer la pratique du covoiturage. Cette animation peut être portée au travers de la plateforme grâce à l'outil « Communautés » qui permet de créer des communautés de covoitureurs par entreprises, associations, zones d'activités...

Fin 2024, Covoit Modalis compte, grâce à ses membres, **105 communautés de covoitureurs** réparties sur l'ensemble de la région et 14 situées en Gironde. Soit plus de 80 nouvelles communautés.

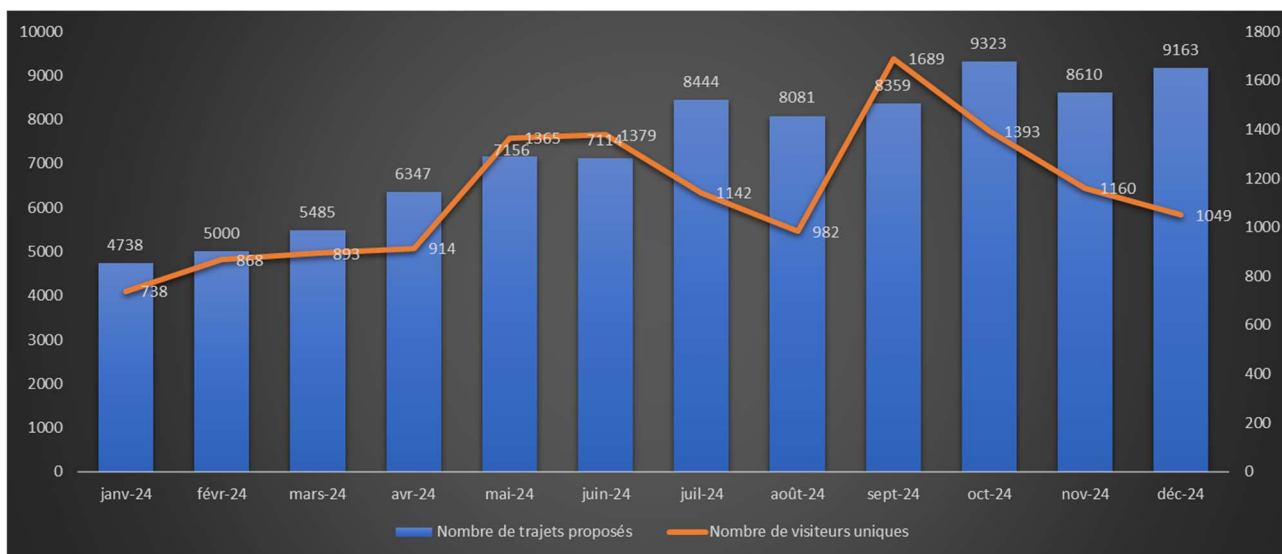
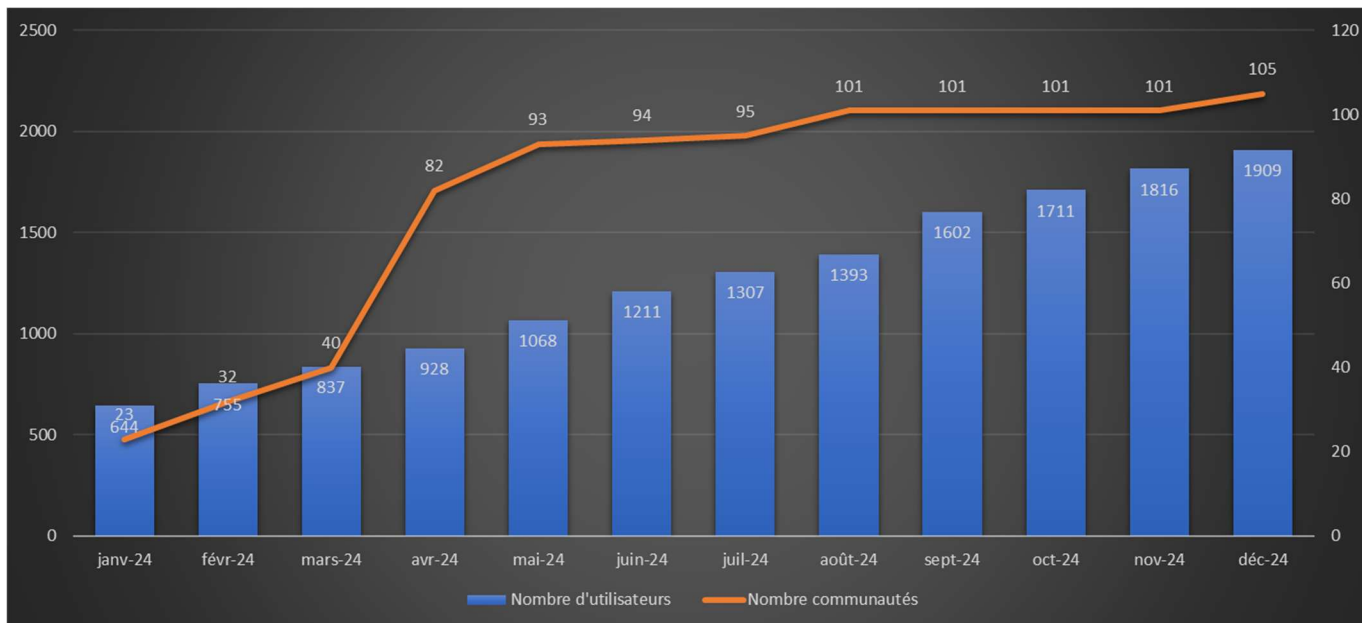
Toujours grâce à l'action des membres et de la campagne de communication menée à l'automne





2024, le nombre d'utilisateurs, de communautés et d'annonces a augmenté sur l'ensemble des mois qui ont suivi la sortie de la plateforme.

Enfin, 2024 a vu arriver le paiement en ligne. Fonctionnalité très attendue des territoires et des utilisateurs qui peuvent désormais payer leur covoiturage de deux manières différentes : à la main ou par carte bancaire.



### 1.3 Les hubs de mobilité

#### 1.3.1 La poursuite de l'étude "hubs"

Lancée en avril 2023, l'étude "hubs" de mobilités a vocation à harmoniser la définition des pôles de mobilités à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine. L'objectif est d'être efficace dans le dimensionnement de l'offre sur le pôle, de faciliter la lisibilité du parcours voyageur et d'optimiser les investissements publics.

L'étude se décline en 3 étapes :

- Etape 1 : Définition d'une typologie et d'une politique de services à l'échelle de la région

## Typologie

### Hubs de rabattement

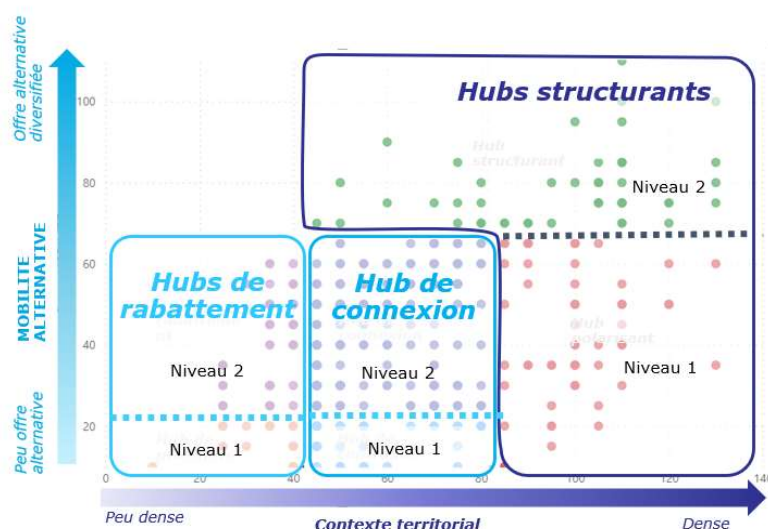
Porte d'entrée d'un territoire peu dense sur un réseau de transport. Selon le niveau d'offre, son aire d'attractivité est plus ou moins grande.

### Hubs de connexion

Point de convergence de nombreux flux de déplacements qui peuvent se redistribuer vers d'autres destinations.

### Hubs structurants

Point stratégique sur le territoire qui connecte et organise les échanges créant ainsi un effet d'attraction (régional selon les niveaux) et de centralisation (Emplois)

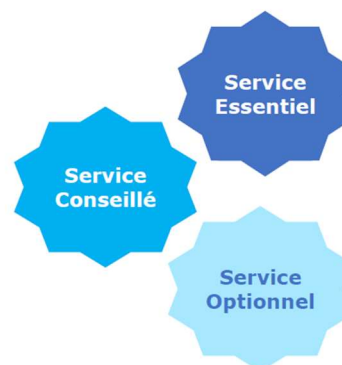


## Politique de services

Plusieurs services analysés et proposés pour chaque type de hubs :



Selon les catégories, les services seront hiérarchisés :



Ci-dessous, la déclinaison de la politique de services pour les services de mobilité :

Gamme de service :		Services de mobilité										
services												
	COVOIT : aires covoiturage	COVOIT : arrêts dépose-minute	Service Autopartage	PR : aire de stationnement VP	Dépose minute VP	Arrêt VTC / taxis	stationnement vélos	stationnement vélos sécurisés (AVS)	Vélos en libre-service (VLS)	Chemins piétons sécurisés, confortables et accessibles aux PMR, y compris éclairage	Station d'entretien / réparation / gonflage pour vélos	
Typologie Hub	Hub de Rabattement Niv 1	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Optionnel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Conseillé*
	Hub de rabattement Niv2	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Conseillé*
	Hub de connexion Niv1	Essentiel	Essentiel	Conseillé	Optionnel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Conseillé	Essentiel	Essentiel
	Hub de connexion Niv2	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Conseillé	Essentiel	Essentiel	Conseillé	Essentiel	Essentiel
	Hub structurant Niv1	Optionnel	Essentiel	Conseillé	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel
	Hub structurant Niv2	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel
* Essentiel si Touristique												
Sur le territoire métropolitain, Bordeaux Métropole utilise sa propre méthode de dimensionnement des projets de pôles d'échanges multimodaux, en cohérence avec les objectifs de son Schéma des mobilités et en donnant la priorité aux rabattements en transports en commun et en modes actifs. La démarche intègre également les dimensionnements issus de l'étude d'opportunité des gares du RER, réalisée par la SNCF en lien avec les partenaires du RER.												

- Etape 2 : Intégration territoriale et consolidation des besoins
- Etape 3 : Dimensionnement des services et pré-implantation des hubs.

La typologie des hubs et la politique de services ont été validées le 20 novembre 2024, lors du comité de bassin Gironde Garonne. L'étape 3 peut ainsi être lancée et débutera en mars 2025. Les documents techniques, en cours d'élaboration, seront envoyés préalablement en février 2025.

Les 1<sup>ères</sup> commissions ont permis de faire un rappel de la démarche (typologie, politique de services, méthode d'analyse) et de présenter les préconisations de dimensionnement des services de mobilité.

Au vu des attentes remontées lors des ateliers techniques et des croisements avec les autres études menées par NAM (cars express, VLS), un travail spécifique sur le dimensionnement des abris vélos sécurisés a été présenté à la Commission Locale des Mobilités lors de sa séance en mars 2024.

Les préconisations de dimensionnements ont ensuite été présentées en ateliers de concertation, organisés au printemps 2024, afin d'avoir un premier retour des collectivités. Elles seront affinées en ateliers techniques de l'étape 3 de l'étude hub (planifiés en mars 2025).

### 1.3.2 Le marché d'abris-vélos sécurisés de la Centrale d'achat NAM

Pour répondre à cette demande de déploiement d'abris-vélos sécurisés, NAM a passé, **via sa Centrale d'achat, un marché pour l'acquisition, la fourniture, la pose et la maintenance d'abris-vélos sécurisés, mis à disposition des collectivités, depuis décembre 2024.**

Ce marché propose un catalogue d'équipements aux membres de la Centrale d'achat NAM. Comme pour la billetterie, l'objectif est d'optimiser les coûts d'investissements pour ces matériels et de proposer une gamme unifiée.

Sur la base de différents facteurs (travaux de réaménagement achevés et/ou en cours, attentes du territoire, coordination avec les aménagements cars express et déploiement VéloModalis), NAM a proposé un planning de déploiement des AVS sur 2025 et 2026. 765 places (hors LOM) seraient déployées sur 55 hubs (routiers et gares) en Gironde.

## 1.4 Mobilités actives : Vélo Modalis

L'expérimentation de Vélo Modalis sur la ligne 16 du TER Royan – Angoulême a été lancée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Fifteen et leurs partenaires, l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Communautés d'Agglomération de Grand Angoulême, de Grand Cognac, de Royan Atlantique et de Saintes en juin 2023 pour une durée de 18 mois. Intégré à l'application MODALIS, ce service permet de combiner l'usage du vélo et du train ou du car. L'expérimentation avait notamment pour objectif de valider les modèles économiques pour des agglomérations de taille moyenne à grande.

→ 160 vélos ont été mis à disposition dans 25 stations déployées dans les 8 gares de la ligne 16 et en ville



Source : Fifteen

Le service Vélo Modalis permet aux voyageurs descendant du TER ou des cars interurbains régionaux de compléter leur trajet en louant un vélo électrique en libre-service à leur arrivée en gare, pour effectuer les derniers kilomètres de leur trajet. Les vélos peuvent être empruntés 7j/7 et 24h/24, à l'heure ou à la journée, et sont replacés en station à la fin de la location.

En complément, dans les villes de Royan, Angoulême et Cognac, le réseau de vélos en libre-service a été déployé en ville, en plus des stations en gare.

**Vélo Modalis** est un outil complémentaire des services existants et proposés à l'utilisateur. Il vise à :

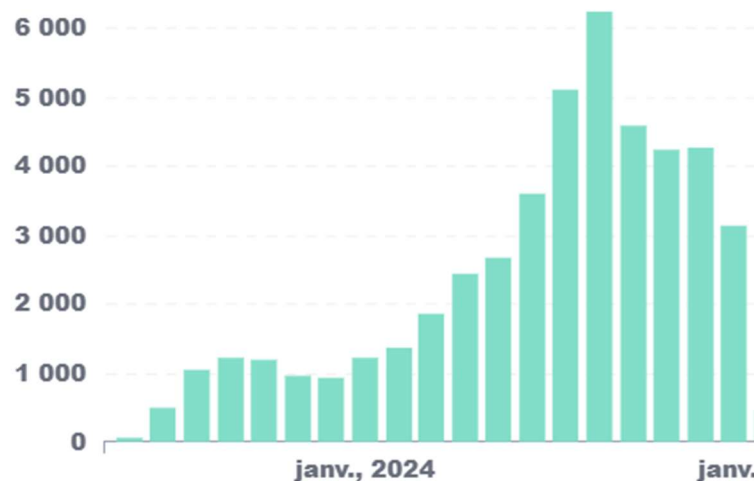
- **Réduire** les émissions de GES et participer aux **enjeux de santé publique**
- **Faciliter** les déplacements et le **confort de l'utilisateur** dans un **cadre apaisé**
- **Créer** une cohérence intermodale et multimodale pour valoriser la **performance des réseaux de transports collectifs** et **l'attractivité des territoires**

De plus, la promotion de l'**intermodalité Train + vélo** est un enjeu important à prendre en compte, c'est un levier de report modal efficace et démontré.

**Il s'agit d'une première en France.** L'intérêt de l'expérimentation réside dans le fait d'avoir une continuité d'offre entre les gares et les territoires urbains sur une ligne ferroviaire complète.

Les chiffres d'usages et les retours positifs des agglomérations témoignent de la réussite de ce projet et d'une volonté commune de pérenniser le service coordonné par NAM en augmentant le nombre de stations et de vélos.

## Trajets



L'année 2024 montre l'évolution du service avec un pic de 6 246 trajets en août et une stabilisation aux alentours des 4 000 trajets mensuels. Concernant les usagers, 5% des abonnés TER sont également abonnés Vélo + Train, une donnée non négligeable et encourageante pour la suite.

L'année 2024 a permis de valider la pérennisation de cette expérimentation par l'ensemble des agglomérations du territoire. L'objectif des partenaires est de capitaliser sur les résultats de l'expérimentation et de poursuivre la dynamique commune sous la marque Vélomodalis.

Pour poursuivre l'expérimentation sous un format pérenne, des réflexions ont été menées sur **l'évolution de la gamme tarifaire, sur la formalisation d'une charte graphique des vélos adaptée aux territoires ainsi que sur l'intégration dans le MaaS Modalis**. Dans le cadre du déploiement d'un service sous une même marque, ces évolutions permettent de répondre aux objectifs d'intégration territoriale et de facilitation du parcours voyageur.

Le travail effectué sur la pérennisation du service a permis d'aboutir, fin 2024, à un schéma contractuel inédit entre Nouvelle-Aquitaine Mobilités, la Centrale d'achat du Transport Public (CATP) et l'opérateur Fifteen via la signature d'un marché subséquent relatif à l'acquisition de système de vélos en libre-service. En sa qualité de centrale d'achat et dans le cadre d'une convention établie avec la CATP, Nouvelle-Aquitaine Mobilités fait bénéficier à ses membres de commandes groupées auprès de la CATP.

En 2024, les retours d'expérience de l'expérimentation Vélo Modalis ont permis d'appuyer une étude de dimensionnement d'un service de vélos en libre-service en Gironde, dans le cadre de la Commission Locale des Mobilités.

Cette étude, croisée avec celles des hubs de mobilités et cars express, a été présentée aux territoires lors des ateliers de concertation, au printemps 2024. L'objectif était de définir les priorités de déploiement annuel suivant le retour des territoires. Les ateliers de concertation et les échanges ont permis d'affiner les **besoins en stations/vélos à l'échelle du département de la Gironde** et d'avancer sur les réflexions d'un modèle de déploiement le plus opportun sur ce territoire. Selon cette étude, **le besoin est estimé à 855 vélos et 109 stations**.

A l'image de l'expérimentation et des retours, l'étude prévoit de privilégier des stations en gare ou aux arrêts de car express, complétées par des stations en ville tant que possible afin de donner plus de possibilités de trajets : en boucle et de station à station.

## 1.5 Les études de communauté tarifaire en Gironde

Pour rappel, la communauté tarifaire repose sur deux principes fondamentaux : la mise en place d'une gamme unique et l'intégration systématique de la multimodalité sur l'ensemble des titres de la gamme permettant une simplification du parcours usager.

L'année 2024 a marqué le début de nombreux débats constructifs autour de l'élaboration des scénarios de communauté tarifaire. Ce projet s'inscrit comme le pendant tarifaire de l'étoffement de l'offre ferroviaire, notamment à travers le développement du RER métropolitain girondin.

Durant le premier semestre, plusieurs itérations ont été menées avec les équipes techniques des AOM de la Gironde afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux tarifaires du territoire : les voies de convergence, les profils spécifiques et les titres forts de chaque réseau.

Au cours du deuxième semestre, plusieurs modèles tarifaires ont été co-construits avec le bureau d'études et partagés pour identifier ceux pouvant répondre aux spécificités girondines. Compte-tenu des échanges initiaux et des contraintes remontées à ces occasions, il a été décidé de développer au moins trois scénarios différenciés. Ces derniers, bien qu'encore provisoires, feront l'objet d'une première vague de modélisation. Ils ont pour objectif de fournir aux élus des éléments concrets pour nourrir les prochains débats sur les enjeux de mobilité locale autour du projet de RER Métropolitain.

## 1.6 La concertation avec les territoires

Toutes ces thématiques ont fait l'objet **d'ateliers de concertation dans les territoires et de présentations lors des Comités de Bassin au printemps et à l'automne 2024**.

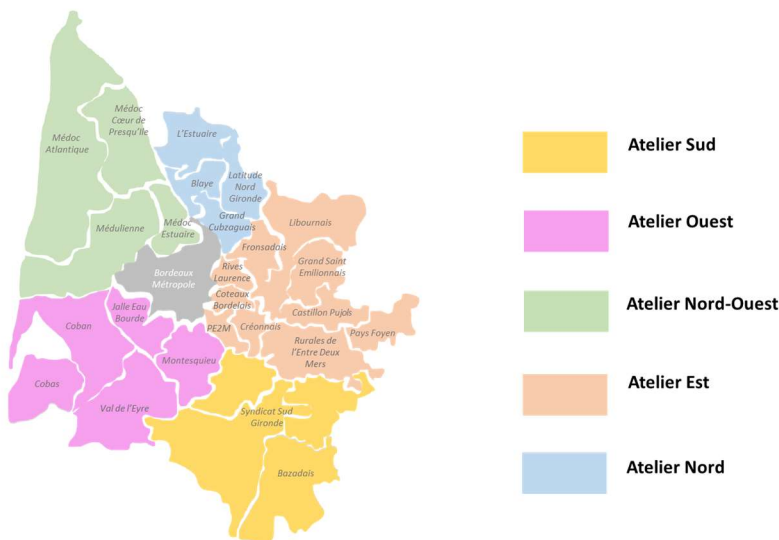
Afin de construire la feuille de route de la Commission Locale des Mobilités et dans la continuité des démarches de concertation menées en 2023, 5 ateliers territoriaux ont été mis en place en 2024.

Le découpage territorial de ces ateliers correspond aux bassins de mobilités de Gironde et aux périmètres des contrats opérationnels de mobilité de la Région.

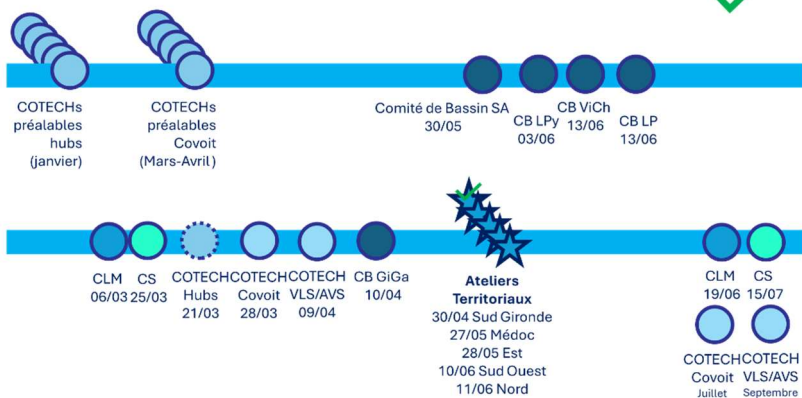


Réunis à deux reprises en 2024, ils ont permis de présenter les travaux et les avis pris par la Commission Locale des Mobilités, de faire remonter les besoins de mobilités des territoires et de concerter sur les projets et les études en cours sur le déploiement du réseau de cars express, de covoiturage express et sur les propositions de déploiement de services vélos, que ce soit l'équipement en abris vélos sécurisés ou en vélos en libre-service.

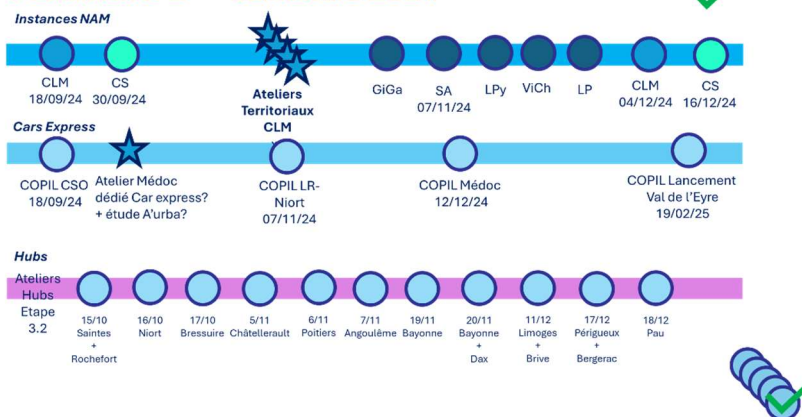
## Ateliers territoriaux de concertation Commission locale des mobilités de Gironde



### PLANNING 1<sup>er</sup> semestre 2024



### PLANNING 2<sup>ème</sup> semestre 2024



## 2. Perspectives / objectifs 2025

### 2.1 Le développement du réseau de cars express

#### 2.1.1 Exploitation des lignes existantes et à lancer – études de nouvelles lignes

L'année 2025 se profile riche en termes de réalisations, avec un rythme soutenu :

- Début 2025 :
  - **Bilan à 1 an de la ligne L430 de Blaye.** A cette occasion sont prévus un comité de suivi, ainsi qu'une communication sur le service. Celle-ci s'appuiera en partie sur les conclusions de l'enquête usagers menées en 2024 par l'A-URBA auprès des usagers de la ligne.
  - Concomitamment à ce temps fort, **les études corridor du Val de l'Eyre débuteront** et donneront lieu à une série d'ateliers avec les territoires autour des enjeux. Les études sont programmées pour une durée d'environ dix mois.
- Printemps 2025 : **aboutissement des études de la ligne express du Médoc.**  
Un atelier avec les territoires est prévu début 2025. Selon les arbitrages, la phase suivante consistera à étudier les aménagements. La validation des études est prévue pour le printemps 2025, afin d'engager la préparation de la mise en exploitation pour 2026.
- En septembre 2025 : **lancement des lignes du bassin nord et de la ceinture sud-ouest.**  
Préalablement, un plan de communication sera engagé pour accompagner le porter à connaissance du public de ces deux nouvelles lignes express. A l'automne 2025, les deux nouvelles lignes express lancées feront l'objet d'enquêtes de fréquentation.
- La fin de l'année donnera lieu à un bilan des différentes actions menées et notamment à une restitution des premiers résultats de l'enquête.

En filigrane de ces jalons :

- **Volet aménagement :**
  - La ligne de Créon fera l'objet d'un suivi des fréquentations et d'une évaluation. Le Département de la Gironde a saisi les équipes de NAM pour travailler à l'amélioration de la capacité de rabattement sur l'aire de Salleboeuf au titre de son règlement d'intervention sur les aménagements car express.
  - La signature de conventions de cofinancements des aménagements "car express", basées sur le règlement d'intervention, permettront aux partenaires, maîtres d'ouvrage, de réaliser des aménagements de rabattement et de diffusion sur les deux lignes de cars express du bassin nord et de la ceinture sud-ouest.
- **Volet exploitation :**

Sur la base des conventions cosignées pour les lignes de Créon et de Blaye, deux conventions de cofinancement de la Participation Forfaitaire d'Exploitation (PFE) seront présentées en CLM pour les lignes du bassin nord et de la ceinture sud-ouest.

### 2.1.2 Le marché d'enquêtes de la Centrale d'achat NAM

Afin d'améliorer le suivi des lignes transports, d'évaluer la mise en place de services de mobilité, d'apprécier les pratiques modales des usagers et non usagers ainsi que leurs profils, un marché d'enquêtes sera passé par la Centrale d'achat NAM au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

L'objectif est de pouvoir proposer ce marché aux membres de la Centrale d'achat NAM au 2<sup>nd</sup> semestre 2025.

Au-delà de la thématique "car express", ce marché d'enquêtes proposera également plusieurs types d'enquêtes et d'analyses sur différentes thématiques de mobilités : enquêtes d'usages des aires de covoiturage, campagnes de comptages, enquêtes de qualité et satisfaction usagers...

## 2.2 Le déploiement du Covoiturage

**L'année 2025 sera une année forte en termes de covoiturage en Gironde avec la mise en place d'un nouveau service de lignes sur les axes A10 et A62.**

### 3.2.1 Axes A10 et A62

La poursuite des études concernant les corridors de l'A10 et de l'A62 a permis le lancement du projet pour 2025. Ces corridors structurants permettront la création de lignes de covoiturage à haut niveau de service, dites de covoiturage express.

L'objectif est de valider, au cours du premier trimestre 2025, le positionnement des arrêts de covoiturage ainsi que la gamme tarifaire, avec l'ensemble des partenaires. Deux COFIL intégrés à la Commission Locale des Mobilités sont d'ores et déjà prévus au cours du premier semestre afin de valider ces étapes de mise en œuvre du projet.

Ce projet et la mise en œuvre de l'exploitation du service sont confiés à NAM dans le cadre de la commission. Pour ce faire, un marché de mise en œuvre et d'exploitation du service de covoiturage est en cours d'écriture pour une attribution attendue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

L'objectif est de lancer le service, auprès des conducteurs, en septembre 2025.

Le déploiement des infrastructures (panneaux, encoches, mobiliers d'arrêt...) et la communication pourront être lancés au cours de l'été jusqu'à la fin d'année pour un lancement effectif en janvier 2026.

### 3.2.2 Autres corridors potentiels en Gironde

Un travail sera également à mener afin de faire le lien entre les différentes études réalisées sur le territoire girondin, notamment par le Département de la Gironde et par la Communauté de Communes du Grand Cubzagais.

Au-delà, un travail avec l'ensemble des territoires est à lancer afin de mieux permettre le rabattement des zones plus éloignées vers le SERM notamment, grâce à des services de covoiturage complémentaires.

### 3.2.3 La plateforme Covoit Modalis

Des développements supplémentaires viendront appuyer la plateforme de covoiturage publique régionale Covoit Modalis.

En effet, viendront s'ajouter aux fonctionnalités déjà présentes de covoiturage quotidien :

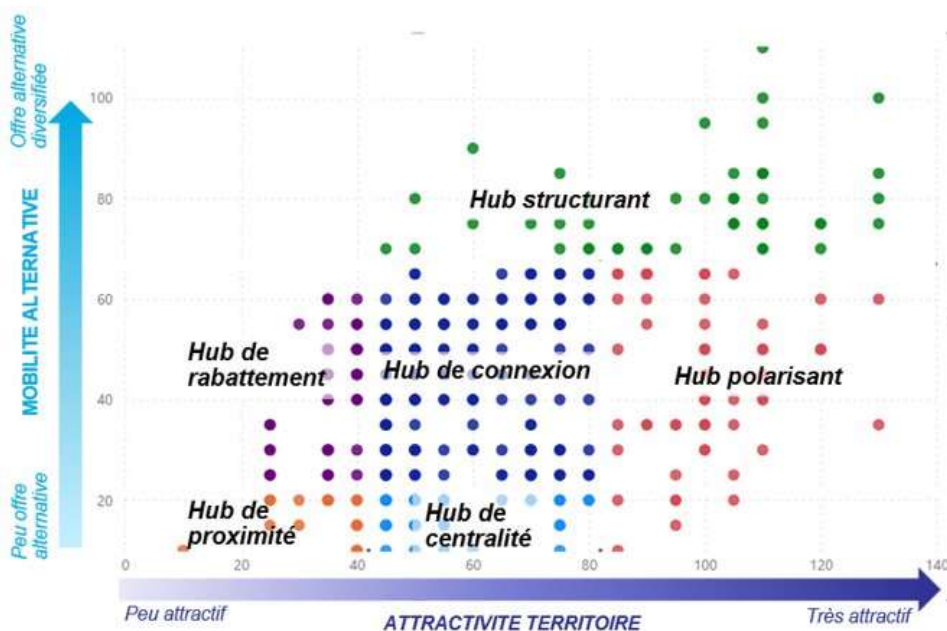
- L'implantation d'une fonctionnalité sur les lignes de covoiturage ;
- la possibilité de verser des incitatifs au travers de la plateforme Covoit Modalis comme levier d'action pour le covoiturage sur son territoire ou pour lancer une ligne de covoiturage ;
- le compte-unique en lien avec Modalis pour simplifier le parcours utilisateur.

Pour continuer l'essor de Covoit Modalis, la communication autour de la plateforme devra se poursuivre en lien avec le travail des territoires et l'animation du covoiturage en Nouvelle-Aquitaine.

## 2.3 Les hubs de mobilités

La méthodologie appliquée pour la création de la typologie des hubs, la définition de la politique de services et le dimensionnement des services s'est déclinée comme suit :

1 - la création de la typologie :





## 2 - la définition de la politique de services :

	Hub de proximité	Hub de centralité	Hub de rabattement	Hub de connexion	Hub structurant	Hub polarisant	
Services de mobilité	COVOIT : aires covoiturage	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Optionnel
	COVOIT : arrêts dépose-minute	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel
	Service Autopartage		Essentiel	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Essentiel
	P+R : aire de stationnement VP	Optionnel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Optionnel
	Dépose minute VP	Optionnel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Optionnel
	Arrêt VTC / taxis			Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel
	stationnement vélos	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel
	stationnement vélos sécurisés	Conseillé	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel
	Vélos en libre-service (VLS)		Optionnel		Conseillé	Essentiel	Essentiel
	Chemins piétons sécurisés, confortables et accessibles aux PMR, y compris éclairage	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel

## 3 - le calcul du dimensionnement des services :

libelle	EPIC	Aire de covoiturage Essentiel	Fourchette IRVE-Essentiel	Fourchette vélo-Essentiel	Fourchette vélo secu-Essentiel	Fourchette VP-Essentiel	VLS-max Essentiel	Autopartage-Conseillé	VLS-Conseillé
St-Ciers-sur-Gironde - Place Maronniers	CC de l'Estuaire	20	1 - 1	2 - 3					
Blaye - Embarcadère	CC de Blaye	20	6 - 11	10 - 25	10 - 25	100 - 200		1	4
Les Aubiers	Bordeaux Métropole			70 - 350	30 - 150		30	21	
Buttinère	Bordeaux Métropole			70 - 350	30 - 150		30	11	
Bordeaux Mérignac - Aéroport	Bordeaux Métropole			25 - 100	25 - 100		20		
Le Haillan - 5 chemins	Bordeaux Métropole			25 - 100	25 - 100		20		
Hopital Pellegrin	Bordeaux Métropole			25 - 100	25 - 100		20		
Créon	CC du Créonnais	20	6 - 11	10 - 25	10 - 25	100 - 200		1	3
Lacanau - Office tourisme	CC Médoc Atlantique	20	1 - 1	5 - 9	11 - 21				
Saint-Hélène - Bourg	CC Médocienne	20	1 - 1	5 - 9	11 - 21				
Céron - Anatole France	Bordeaux Métropole			70 - 350	30 - 150		30	19	
Pessac - Unitec	Bordeaux Métropole			25 - 100	25 - 100		20		
Lège-Arès	CA du Bassin d'Arcachon Nord	20	6 - 11	10 - 25	10 - 25	100 - 200		1	4
Langoiran	CC des Portes de l'Entre-deux-Mers	20	1 - 1	5 - 9	11 - 21				
Sauveterre	CC Rurales de l'Entre-deux-Mers	20	1 - 1	2 - 3	4 - 7				
Laser MegaJoule	CC du Val de l'Eyre	20	1 - 1	5 - 9	11 - 21				
Belin-Bellet	CC du Val de l'Eyre	20	1 - 1	5 - 9	11 - 21				

L'application de la méthodologie permettra donc en étape 3.2 de passer à la conception de schémas et d'une modélisation du parcours client, à la pré-implantation des services et à la programmation pré-opérationnelle, chiffrée et localisée.

### Services - dimensionnement

Proposition de dimensionnement de l'offre de services de mobilité sur le hub :

	Fourchette vélo-Essentiel	Fourchette vélo secu-Essentiel	VLS-Essentiel	Autopartage-Conseillé	Aire de covoiturage-Optionnel	Fourchette VP-Optionnel	Fourchette IRVE-Optionnel	essentiel conseillé optionnel
Dimensionnement proposé	70 - 350	30 - 150	20	1	300	50 - 150	18 - 23	
existant	3	sans	sans	sans	sans	235	sans	
AREP		40 - 80				40 - 100		
Loi LOM		10						

#### NOTA :

- Stationnement vélo à fortement développer
  - Services « Lieux de vie » à envisager
  - P+R déjà très largement dimensionné, malgré les remarques de saturation
- ⇒ développement des services en lien avec les mobilités actives pour palier à cette saturation
- Aire de covoiturage à envisager pour répondre au projet de ligne de covoiturage
- ⇒ mutualisation avec le P+R à envisager

#### Quais bus :

- Prévoir arrêt pour la ligne T&D
- Prévoir un arrêt pour le car express

Mutualisation du P+R avec covoiturage

## Services – Pré-implantation

Proposition de pré-implantation de l'offre de services de mobilité sur le hub :



Le bureau d'études proposera des schémas d'implantation des services aux collectivités lors de réunions techniques. Ces réunions techniques seront l'occasion de débattre et d'ajuster/corriger les plans en fonction des contraintes foncières, techniques et financières.

Le but est d'arriver à un déploiement des services sur la base des documents fournis par l'étude avec un financement propre à la collectivité et/ou une proposition d'achat mutualisé via la centrale d'achat de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

En lien avec les autres projets portés par NAM, tels que VéloModalis ou CovoitModalis, une réflexion sera menée sur le déploiement de services communs. Pour mutualiser au mieux les résultats de ces études et des préconisations de l'étude "hubs", il sera important de croiser les échéances, priorités et contraintes pour établir un programme de déploiement cohérent.

Un travail spécifique sera mené sur la Gironde dans le cadre de la Commission Locale des Mobilités (CLM). Fonctionnant avec un budget propre (prélèvement du VMA), il sera proposé aux membres de la CLM une répartition du budget par projet (cars express, covoiturage, hubs, mobilités actives) et un déploiement de services portés par NAM.

### 2.4 VELO MODALIS : un déploiement sur la base de l'expérimentation menée sur la ligne TER Royan - Angoulême

L'année 2025 sera l'occasion de pérenniser le service expérimenté jusqu'en décembre 2024 sur l'axe Royan-Angoulême et d'avancer sur le déploiement de vélo modalis sur d'autres territoires.

Le bilan de cette expérimentation permettra de poursuivre le travail sur les modalités de **déploiement** du service **Vélo Modalis** en Gironde, **en coordination avec les différents territoires concernés** dans le cadre des

ateliers. Le schéma contractuel élaboré avec la CATP permettra de faire bénéficier les territoires de Gironde de commandes groupées.

Cette réflexion autour du projet Vélo Modalis, à l'échelle de la Gironde, coïncide avec l'étude Hubs qui identifie également des **besoins avérés de mise en place de Vélos Libre-Service (VLS)**, en complémentarité des services locaux existants. Le croisement de cette analyse avec celle des hubs de mobilité permet d'aboutir à une proposition de déploiement d'un service vélo **pour chaque lieu de connexion intermodale et multimodale**.

L'objectif est de pouvoir valider le dimensionnement de cette proposition pour un déploiement des premiers Vélomodalis en Gironde en fin d'année 2025

Enfin, 2025 sera l'occasion de continuer à animer les groupes de travail « mobilités actives », afin d'ouvrir aux membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités un espace d'échanges sur cette thématique. L'objectif est également d'élaborer un règlement d'intervention favorisant le déploiement de cette politique, en partenariat avec les territoires.

## 2.5 Les études de communauté tarifaire en Gironde

L'année 2025 marquera une étape importante dans l'avancement du projet de communauté tarifaire. Elle sera consacrée à la modélisation des scénarios co-construits précédemment, avec pour objectif d'évaluer leurs impacts sur le territoire et de les affiner en fonction des paramètres suivants :

- Les prérogatives des élus, afin de s'assurer que les scénarios respectent les orientations politiques et stratégiques ;
- Les prévisions de recettes et de fréquentation des réseaux, dans le but d'anticiper les impacts économiques et opérationnels de chaque modèle sur chacun des réseaux ;
- Les anomalies détectées au cours des simulations.

En parallèle de ces travaux techniques, un nouvel aspect des études sera abordé : la gouvernance de la communauté tarifaire. Des groupes de travail seront organisés afin d'approfondir les questions clés liées à la structuration du dispositif.

Ces réflexions incluront les thématiques suivantes :

- Le mode de gouvernance, avec une analyse des modèles possibles pour garantir une gestion efficace, équitable et adaptée aux spécificités locales ;
- La définition des modèles de répartition des recettes, qui devront considérer les intérêts des différents acteurs du projet tout en assurant la pérennité économique des réseaux.

Ces étapes seront essentielles pour poser les bases d'une communauté tarifaire viable, favorisant l'intégration des réseaux de transport en Gironde.

## 2.6 Plan de mobilité Gironde

Le syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités (NAM) regroupe 35 autorités organisatrices des mobilités (AOM) de la région Nouvelle Aquitaine dans le but de coordonner leurs actions, en particulier en termes de tarification, de définition de l'offre de transport, d'information aux voyageurs...

C'est dans le cadre de ces missions que NAM a confié au groupement SMA/Alenium/Explain une mission d'assistance et d'études pour l'élaboration d'un schéma multimodal, ayant pour objectif d'améliorer la coordination entre les différentes offres de transport public organisées par ses membres.

Ce schéma a permis de montrer qu'il était possible, au moyen de développements d'offres ciblées, d'améliorer nettement la continuité de chaînes de transport entre les différents réseaux et de créer de véritables pôles d'échanges intermodaux pouvant structurer le territoire.

De nombreux territoires ou, surtout, de nombreuses liaisons restent, au sein de l'aire urbaine bordelaise, tributaires de relations assurées par des lignes routières aux fréquences et temps de parcours qui ne sont pas toujours attractifs, et nécessitant généralement une ou plusieurs correspondances entre les différents réseaux du territoire.

Dans ce contexte, NAM souhaite établir, sous l'égide de sa Commission Locale des Mobilités, un schéma de type « plan de mobilités périurbain » permettant de définir des concepts et principes d'offres de service à l'échelle du territoire, d'en identifier les composantes et les hiérarchiser, afin de constituer une feuille de route des projets sous forme de fiches actions.



### 3. Prospective budgétaire prévisionnelle

## BUDGET ANNEXE de la Commission Locale des Mobilités pour 2025

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Exploitation de lignes de covoiturage, schéma des mobilités de Gironde et déploiement Vélo Libre-Service	1 200 000 €	Résultat de fonctionnement reporté	5 400 000 €
Frais de gestion VMA	110 000 €		
Reversement au Budget Principal : Ressources humaines : 350 K€ Charges fixes : 500 K€	850 000 €	Versement Mobilité Additionnel	10 800 000 €
Exploitation Lignes de Cars Express (NAM 50% + Bordeaux Métropole 25%)	6 280 000 €	Exploitations Lignes de Cars Express (Bordeaux Métropole 25%) :	1 892 000 €
Virement à la section d'investissement	9 452 000 €		
Dotations aux amortissements	200 000 €		
<b>Total</b>	<b>18 092 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 092 000 €</b>

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Cars Express : - Points d'arrêt : 1 000 000 € - Pôle d'échanges multimodaux routiers : 1 000 000 €	9 652 000 €	Virement de la section de fonctionnement	9 452 000 €
Covoiturage : - Déploiement ligne : 900 000 €			
Vélo : - Vélos Libre-service : 1 600 000 € - Abris vélos sécurisés : 1 252 000 €			
Autres investissements : 3 900 000 €		Autres immobilisations corporelles (Dotations aux amortissements)	200 000 €
<b>Total</b>	<b>9 652 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 652 000 €</b>

## Les charges de personnel affecté à la Commission Locale des Mobilités

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025**, le syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités compte **22 agents** (11 femmes et 11 hommes) dont 14 affectés en partie à la Commission Locale des Mobilités :

- le Directeur général des services
- la Directrice adjointe
- le Chef du service des Finances et Moyens généraux
- la Cheffe du service « Mobilités »
- la Cheffe du service « Parcours voyageurs »
- le Chef de projet « Covoiturage », financé à 90% par les fonds ELENA
- le Chef de projet « Hubs », financé à 90% par les fonds ELENA
- la Cheffe de projet « Mobilités actives »
- le Chef de projet « Transports »
- le Chef de projet « Tarification »
- le Chargé de pilotage « Contrats »
- l'Assistante de gestion administrative du service Mobilités
- l'Assistante des Assemblées
- le Chargé de Communication (en alternance),

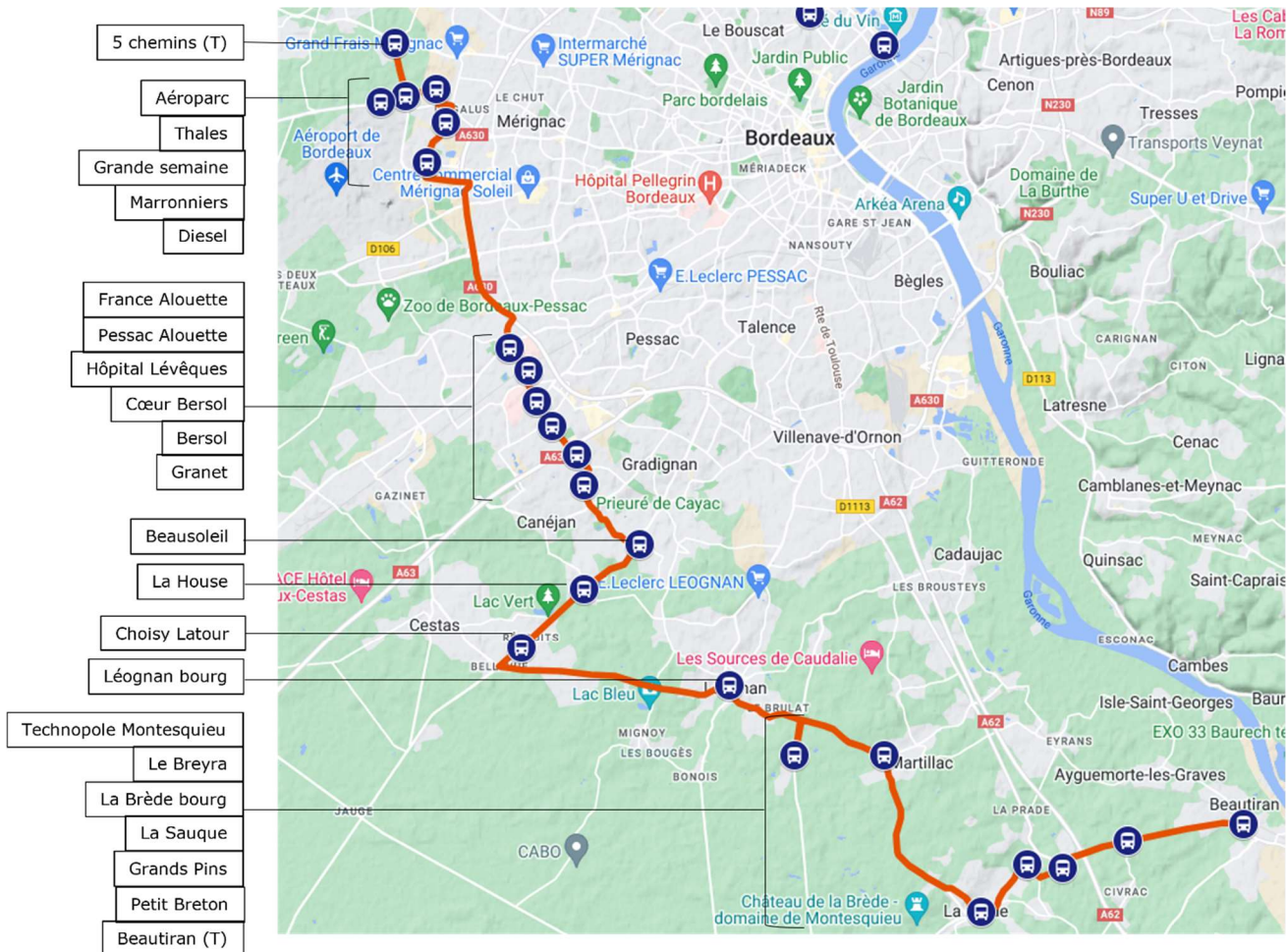
en partie financés par le VMA.

Pour l'année 2025, la concrétisation des projets nécessitera la poursuite du renforcement et de la structuration de l'équipe, au niveau du pôle « Ressources ».

## Annexes

# Annexe 1 : tracés des nouvelles lignes de cars express prévues pour 2025

## Ceinture sud-ouest :



## Bassin nord :



## Annexe 2 : Actions de communication menées en 2024

### Inauguration de la ligne de car express de Blaye – 9 janvier 2024 :

Afin d'accompagner le lancement de la nouvelle ligne de car express Blaye – Bordeaux, une inauguration a été faite avec une conférence de presse au matin et un voyage en car jusqu'à la mairie de Blaye pour la signature, du Contrat Opérationnel de Mobilité de la Haute-Gironde. Une campagne de communication a accompagné le lancement de la ligne.



### Conférence de presse relative à l'installation de la Commission Locale des Mobilités – 5 février 2024 :

Une conférence de presse a eu lieu lors de l'installation de la Commission Locale des Mobilités. Cette conférence a permis une visibilité sur une multitude de supports : web, print, radio et télévision.

Le sujet a été traité en profondeur en radio et à la télévision avec + de 10 minutes tout cumulé.



16 retombées : 11 articles web ; 3 articles print ; 2 radios ; 1 télévision



Publireportage relatif à la CLM, publié dans *Sud-Ouest* les 5, 8 et 10 avril 2024 : :  
 Un publiereportage d'une page pleine relatif à la CLM a été publié dans *Sud-Ouest*.

**16 Gironde**

**Faits divers**

**Un cycliste tue dans une collision avec une voiture**  
 Un cycliste a été tué dans une collision avec une voiture sur la route de Bordeaux à Moulon, dans le Médoc. Le cycliste, un homme de 71 ans, est décédé sur le coup. Les enquêteurs de la brigade des enquêteurs de la criminalité terminale (BCT) de Bordeaux ont mené une enquête sur les circonstances de ce drame tragique.

**Le dealer avale 10 kg de résine de cannabis dans sa voiture**  
 Un homme de 40 ans qui effectuait des réparations sur son tracteur agricole a été arrêté par la gendarmerie. On a trouvé 10 kg de résine de cannabis dans sa voiture.

**Un octogénaire meurt écrasé par son tracteur**  
 Un homme de 80 ans qui effectuait des réparations sur son tracteur agricole a été écrasé par le tracteur. Il est décédé sur le coup.

**La teste-de-buch**  
**Le deal de la cocaïne pour financer sa « conso d'héro »**  
 À 49 ans et 26 mentions au casier, cet artisan maçon était jugé hier par le tribunal correctionnel de Bordeaux. Il est accusé d'avoir financé sa consommation de cocaïne en vendant de la cocaïne.

**Publicité**

**NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES**

**Façonner la mobilité de demain en Gironde**

**Cars express, covoiturage, hubs de mobilité, services vélos en complément du volet ferroviaire du RER métropolitain, Nouvelle-Aquitaine Mobilités développe de nouveaux services pour améliorer la mobilité péri-urbaine.**

**Les chiffres clés**

- 90 hubs de mobilité** : Permettre une amélioration des connexions entre les différents axes de transport.
- 6 lignes de cars express** : Offrir une alternative à la voiture individuelle et contribuer à réduire les émissions de particules fines et gaz à effet de serre.
- 2 lignes de covoiturage** : Servir les communes de l'axe TAD et TAD2, afin de faciliter la vie des habitants de ces zones.
- 1 million de voyageurs** : C'est l'estimation de voyageurs attendus chaque année sur l'ensemble des futures lignes de cars express.

**Un financement pluriel**  
 Les coûts d'exploitation des lignes de cars express sont financés par un montant annuel de 10 millions de euros, financé à 50% par la Région et la Métropole de Bordeaux et à 50% par le Département de la Gironde.

**Les prochaines étapes**  
 La mise en œuvre des services de mobilité de demain en Gironde est en cours. Le département de la Gironde et la Métropole de Bordeaux ont signé un accord de partenariat pour la mise en œuvre de ces services.

**Paroles de Clément Rossignol Puech & Renaud Lagrave**  
 Clément Rossignol Puech, Président de la Commission locale de mobilité de Bordeaux, et Renaud Lagrave, Président de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, ont été interviewés sur les enjeux de la mobilité de demain en Gironde.

**Campagne de promotion « Covoit Modalis » - 27 août au 31 octobre 2024 :**  
 Visant à promouvoir Covoit Modalis, une campagne de communication a été lancée fin août. Pour une période de 2 mois, cette campagne place Covoit Modalis en compagnon de route des néo aquitains. La campagne se décline sous différents formats : affichage numérique sur le bord des routes, radio et web.

**Yokwe\_Fils\_-\_Modalis\_-9dB\_FS.wav (Ligne de commande)**

**COVOIT MODALIS**

**Un quotidien, les petits trajets font les grands effets !**  
 Service sécurisé et sans commission\*\*

**+ sympla** **+ économique** **+ écologique**

**COVOIT MODALIS**

Disponibles sur l'App Store et Google Play

[covoitmodalis.fr](http://covoitmodalis.fr)